



**Aux contribuables de la  
Ville de Macamic**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par le directeur général par intérim de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 3 septembre 2024 à 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

9, chemin du Sanatorium  
Lot 4 728 935  
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (abri à bateau) de 16' X 30' (4,88 mètres X 9,15 mètres) portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à environ 170 m<sup>2</sup> au lieu de 140 m<sup>2</sup>.
- Permettre le maintien tel que construit de la serre #1 à 0,78 mètre au lieu de 2 mètres.

Le tout tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 septembre 2024 à 19 heures.

**Donné à Macamic, ce 7 août 2024**

**Alain Letarte**

**Directeur général par intérim**